

Anomalies relevées dans les rapports CHUV — à corriger avant diffusion

1

OBJET

Pourquoi cette note

La relecture des deux rapports de qualification CHUV (bloc 520 du 18/02/2025 · chambre d'isolement 237 du 14/03/2025) dans le cadre de leur réédition au format AQS a mis en évidence des anomalies de fond et de forme. Cette note les récapitule et les priorise : **CRITIQUE** = verdict ou donnée erronés, à corriger avant toute diffusion · **MAJEUR** = écart au référentiel ou omission d'essai · **MINEUR** = forme ou traçabilité.

2

RAPPORT CHAMBRE 237

Chambre d'isolement 237 — 4^e étage (14/03/2025)

N°	Constat	Priorité	Action proposée
C1	Verdict « conforme » erroné — Δp chambre/SAS : cible $-10 \text{ Pa} \pm 5$ (plage -15 à -5), mesuré $-22,0 \text{ Pa}$: hors tolérance.	CRITIQUE	Corriger le verdict ; statuer sur la dépression réelle avec le CHUV.
C2	Verdict « conforme » erroné — Δp chambre/circulation : cible $20 \text{ Pa} \pm 5$, mesuré $-12,1 \text{ Pa}$: hors tolérance et de signe opposé.	CRITIQUE	Corriger le verdict ; vérifier la cohérence de la cible avec le mode septique (dépression attendue).
C3	Moyennes particulières fausses — SAS à $0,5 \mu\text{m}$: moyenne réelle 128 733 (147 160 / 130 740 / 108 300), rapport : 18 390 ; à $5 \mu\text{m}$: réelle 2 400, rapport : 1 200 ; chambre à $0,5 \mu\text{m}$: réelle 161 730, rapport : 157 740.	CRITIQUE	Recalculer et corriger les trois moyennes.
C4	Concept de ventilation erroné — page de garde : CV 2a (isolement de protection, surpression) pour une chambre en mode septique et en dépression = CV 2b (SICC tab. 2).	CRITIQUE	Reclasser en CV 2b et réviser les exigences associées.
C5	Essai obligatoire manquant — le temps de rétablissement $100:1 \leq 25 \text{ min}$ (SICC § 6.2.4), seul test exigé pour un CV 2b, n'a pas été réalisé.	MAJEUR	Programmer la mesure lors d'une prochaine intervention.
C6	TRH non conforme non commenté — $6,99 \text{ vol/h}$ mesuré pour 12 vol/h exigé (annexe E), sans analyse de cause ni conduite à tenir.	MAJEUR	Ajouter analyse et recommandation (la chambre est-elle utilisable ?).

3

RAPPORT CHAMBRE 237

Chambre 237 — suite

N°	Constat	Priorité	Action proposée
C7	Acoustique 40,6 dB(A) pour 35 dB(A) et T° 21,7 °C pour 22–26 °C : deux non-conformités listées sans récapitulatif ni plan d'action.	MAJEUR	Ajouter un chapitre conclusion / écarts.
C8	Un seul point de mesure (1 min) pour T°, humidité et acoustique, présenté comme « valeur moyenne » ; SICC § 6.2.1 : moyenne de 4 points.	MAJEUR	Adapter la méthode (cf. MO-05A / MO-06A / MO-10A).
C9	Filtre H13 testé noté « F1 » sans localisation (soufflage ou reprise) ; pour un CV 2b, le H13 est attendu côté air repris.	MAJEUR	Préciser la position du filtre au PV.
C10	Date d'approbation « 27-28 janvier 2025 » héritée du rapport bloc 520 (contrôle : 03-04/02/2025) ; plan répété 4 fois ; vocabulaire « nc » ambigu.	MINEUR	Corriger dates et gabarit (le format AQS 2026 règle ces points).

4

RAPPORT BLOC 520

Bloc opératoire 520 (18/02/2025)

Détail complet dans la réédition **RAP-Q-DEMO-520** , réserves R1 à R9. En synthèse :

N°	Constat	Priorité
B1	Pages 10.2 / 10.4 : jeux de données SG strictement identiques pour deux essais distincts (probable duplication).	CRITIQUE
B2	Étalonnage du compteur Klimet 450T > 1 an au jour du contrôle ; aucun certificat joint (SICC § 5.4).	MAJEUR
B3	Critères français présentés comme exigences (TRH 10 vol/h, cinétique ≤ 5 min) sans fondement SICC pour CV 2d / CV 1a.	MAJEUR
B4	Mesures SICC § 5.2 absentes : humidité, surpression faux-plafond, mode réduit, fuites de gaines (classe D SIA 382/1).	MAJEUR
B5	C_Ref noté 35,3 · 10 ⁹ au lieu de 35,3 · 10 ⁶ ; légendes « bloc 320 » / « induction 318 » ; cinétique 17 min 04 vs 17 min 14 selon les pages.	MINEUR
B6	Intervenant et approbateur : même personne ; pas de conclusion ni d'avis d'aptitude.	MAJEUR

5

PLAN D'ACTION

Recommandations

— Immédiat (avant toute rediffusion aux clients)

- ▶ Corriger les verdicts et moyennes de la chambre 237 (C1-C3) et le concept CV 2b (C4) — **émettre un indice B** du rapport.
- ▶ Trancher la duplication SG du bloc 520 (B1) sur la base des relevés bruts.

— Court terme

- ▶ Programmer le temps de rétablissement de la chambre 237 (C5) et statuer sur son TRH insuffisant (C6) avec l'hygiène hospitalière du CHUV.
- ▶ Remettre tous les instruments en étalonnage < 1 an et joindre systématiquement les certificats (B2).

— Structurel

- ▶ Basculer les prochains rapports sur le **modèle AQS 2026** (**RAP-Q-Modele**) : verdicts normalisés, hiérarchie normatif / contractuel / informatif, conclusion et avis d'aptitude, rôles séparés — il neutralise mécaniquement C7-C10 et B3-B6.
- ▶ Appliquer les modes opératoires du corpus SICC (MO-01A à MO-15A) comme référence de méthode.

Diffusion

Note strictement **interne AQS** — ne pas transmettre en l'état au CHUV ou à HRS. Les corrections vers le client se font par émission d'indices révisés des rapports concernés.